

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **33-131222**

OBJET :

**ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Approbation des tarifs de l'Espace Art et
Jeunesse.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, MM. André LEVISSE, Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mme Dominique BENASSAYA-NIVET, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mmes Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Mme Danielle MENET), Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mmes Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à M. Yves PERRIN-TOININ), Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal, rapporte :

La Ville d'Aubagne met en œuvre son Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) et oriente son action pédagogique pour s'inscrire dans le label 100 % E.A.C. (Éducation Artistique et Culturelle) à destination des jeunes âgés de 11 à 25 ans.

Le service Loisirs Jeunes s'inscrit dans cette démarche par la sensibilisation et l'initiation des jeunes à la pratique de différentes disciplines artistiques et culturelles, des actions éducatives, des stages ou des sorties dans le cadre d'un Parcours Jeune Citoyen.

Ainsi, il propose au sein de l'Espace Art et Jeunesse un dispositif éducatif et citoyen déployé tout au long de l'année, en ressources internes ou en partenariat avec des prestataires.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_33-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNum
ber=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/12/2022

Délibération n° 33-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :

Cette délibération propose d'adopter les tarifs, pour l'année 2023, comme suit :

Parcours d'Education Artistique, Culturel et Citoyen	Tarif
Passeport jeune citoyen (préalable à l'inscription aux activités)	1,00 €
Activité ponctuelle thématiques E.A.J.	2,00 €
Activité ponctuelle thématiques E.A.J. avec prestataire (atelier, conférence, ...)	5,00 €
Sortie hors les murs sans prestataire	5,00 €
Sortie hors les murs avec prestataire	11,00 €
Forfait atelier trimestriel	15,00 €
Forfait module vacances E.A.J. intra-muros	15,00 €
Forfait module vacances avec prestataire	30,00 €
Nuitée Saint Vincent-Les-Forts	27,00 €
Inscription pour 1 atelier hebdomadaire associatif de septembre à juin	120,00 €
Inscription pour 1 atelier hebdomadaire associatif de janvier à juin pour les nouveaux inscrits dans la limite des places disponibles	90,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'examen en Commission Municipale,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter des tarifs pour les différents ateliers et les activités dispensés sur l'Espace Art et Jeunesse par le Service Loisirs Jeunes ou ses partenaires,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les tarifs de l'Espace Art et Jeunesse pour l'année 2023 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER la Régie « Espace Art et Culture n° 02102 » à pratiquer lesdits tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221213-131222_33-DE
Reçu le 27/12/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/12/2022



.../...